

**COMMUNE DE GRISOLLES**

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet deux mille vingt, Nous, Serge CASTELLA, Maire de Grisolles, conformément à la loi, invitons les membres du Conseil Municipal à se réunir à l'espace socioculturel lundi vingt-sept juillet deux mille vingt à vingt heures.

**Préambule :**

- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

**Points faisant l'objet d'une délibération :**

- Prix de vente des repas au restaurant scolaire pour l'année 2020/2021  
(*Rapporteur M. le Maire*)
- Renouvellement du Pass'Sport, loisirs et culture (*Rapporteur Mme Karine Vigneau*)
- Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture des repas en liaison froide (*Rapporteur M. le Maire*)
- Présentation du rapport d'orientations budgétaires préalable au débat d'orientations budgétaires (*Rapporteur M. Matthieu Barron*)
- Modification de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget général  
(*Rapporteur M. le Maire*)
- Vote du budget primitif 2020 du budget général (*Rapporteur M. Matthieu Barron*)
- Modification et vote d'autorisation de programmes - Budget principal 2020  
(*Rapporteur M. le Maire*)
- Subvention de fonctionnement au budget C.C.A.S (*Rapporteur M. le Maire*)
- Constitution d'une provision pour dépréciation (*Rapporteur M. le Maire*)
- Reprise de provisions pour litiges et contentieux (*Rapporteur M. le Maire*)
- Vote des budgets primitifs 2020 -Budgets annexes (*Rapporteur M. Matthieu Barron*)

**Questions orales :****Questions diverses :****Informations diverses :****Agenda :**

SEANCE DU 27 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la commune de GRISOLLES s'est réuni en session ordinaire à l'espace socio-culturel sous la présidence de Monsieur Serge CASTELLA, Maire.

En exercice : 27Présents : 25Votants : 27

**Présents:** M. BARRON Matthieu, Mmes BLANCHARD Séverine, BOUE Josiane, BRICK-CIRACQ Virginie, MM CASADO Christophe, CASTELLA Serge, CAZES Guy, Mme COUREAU Josiane, M. ERNST Franck, Mmes GUERRA Elodie, JEANGIN Mélanie, JENNI Laura, MARCHAND Catherine, MM MARTY Patrick, PENCHENAT Thierry, PERIN Olivier,

Mme PEZE Chantal, MM ROMA Jérôme, SABATIER Philippe, Mme SANDRE Isabelle, MM SAPIN Geoffrey, SAULIERES Jonathan, SUBERVILLE Christophe, Mmes UCAY Audrey, VIGNEAU Karine.

**Excusé :**

**Excusés mais représentés** : M. GARCIA Benjamin représenté par M. SUBERVILLE Christophe, Mme PLANCHAIS-MOISAN Marie-Line représentée par Mme MARCHAND Catherine

**Absent :**

**Date de convocation** : 21 juillet 2020

Madame MARCHAND Catherine a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire propose d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- désignation des délégués auprès du conseil d'administration du collège Jean Lacaze.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

---

**Préambule :**

---

- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

Les décisions prises par M le maire ont été présentées aux membres du conseil municipal :

**Décision n°2020-07-80 : Marché de nettoyage des locaux de l'école élémentaire**

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée du mandat un certain nombre d'attributions de cette assemblée,

Vu l'article R 2123-1 du Code de la commande publique

Vu la délibération n°2020-07-74 du 13 juillet 2020 portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire pour toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Considérant que le marché de fournitures et services-nettoyage des locaux de l'école élémentaire- est passé sous forme de marché à procédure adapté,

Considérant la proposition faite par la société AVESQ demeurant à NOHIC (82) – 307 Chemin de Roubly ,

Considérant qu'à l'issue de la consultation, la société AVESQ a remis la proposition la mieux disante, telle qu'elle résulte de l'analyse des offres, en fonction des critères de sélection énumérés dans le règlement de consultation, de leur pondération et du classement qui en résultait.

**Décide**

**Article 1 :**

- De retenir, conclure et signer un marché à procédure adaptée avec AVESQ demeurant à NOHIC (82) pour un montant annuel de 40 277.71 € H.T. soit 48 333.25 € T.T.C. pour le marché de fournitures et services – nettoyage des locaux de l'école élémentaire,

La durée du marché est de un an renouvelable une fois un an, avec un préavis de résiliation de 3 mois,

- De signer tous documents y afférents,

**Article 2 :** Les crédits afférents à cette dépense sont prévus au budget 2020 en section fonctionnement – chapitre 011 article 611 fonction 212,

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et un extrait sera affiché en Mairie,

**Article 4 :** Ampliation sera adressée à Monsieur Le Préfet de Tarn-et-Garonne et à Monsieur le receveur Municipal.

\*\*\*\*\*

### **Décision n°2020-07-81 : Revalorisation d'un loyer communal 10 bis place du Parvis**

Le Maire de la Commune de Grisolles,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat certaines attributions,

Vu la délibération n°2020-07-74 du 13 juillet 2020,

Considérant que le bail prévoit une revalorisation annuelle du loyer au 1er août de chaque année d'après l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours, Vu l'indice de référence des loyers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 qui est de 130.57 soit un taux d'augmentation maximum de 0.66%

#### **Décide**

**Article 1 :** de procéder à la révision du loyer 10 bis place du parvis, conformément aux conditions prévues dans le bail,

**Article 2 :** A compter du 1<sup>er</sup> août 2020 le montant du nouveau loyer net est fixé à 750.44 €, selon le détail ci-dessous :

Loyer de base au 1 <sup>er</sup> /08/2019	Loyer de base au 1 <sup>er</sup> /08/2020	Taxe ordures ménagères	Loyer net
732,83€	737.67 €	12.77 €	750.44 €

**Article 3 :** que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et qu'un extrait sera affiché à la porte de la Mairie,

**Article 4 :** qu'une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Tarn et Garonne et à Monsieur le Receveur,

\*\*\*\*\*

### **Délibération n°2020-07-82 : Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire**

En application de l'article L2122-23 et L5211-2, M. le Maire rend compte au conseil municipal des actes accomplis dans le cadre de la délégation consentie en vertu de l'article L2122-22 :

- Décision n°2019-07-80 : Marché de nettoyage de l'école élémentaire
- Décision n°2020-07-81 : Revalorisation d'un loyer communal 10 bis place du parvis

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire portant compte rendu des décisions prises, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des décisions citées.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour.

---

**1) Désignation des délégués auprès du conseil d'administration du Collège Jean LACAZE** (*Rapporteur M. le Maire*)

---

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la commune pour le conseil d'administration Jean Lacaze.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Délibération n°2020-07-83 : Désignation des délégués auprès du conseil d'administration du Collège Jean LACAZE**

M. le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il y a lieu d'élire 2 représentants de la commune (1 titulaire et 1 suppléant) au conseil d'administration du Collège Jean LACAZE.

Ont été élus à l'unanimité par le conseil municipal :

*Membre titulaire* : CASADO Christophe

*Membre suppléant* : UCAY Audrey.

---

**2) Prix de vente des repas au restaurant scolaire pour l'année 2020/2021**  
(*Rapporteur M. le Maire*)

---

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des articles R531-52 et R531-53 du Code de l'éducation relatifs au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Il rappelle à l'assemblée qu'afin de faciliter l'accès à la restauration scolaire pour les élèves des familles les plus démunies, le gouvernement a mis en place une incitation financière en direction des communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) sous la forme d'un fonds de soutien pour compenser une partie du surcoût induit.

Cette aide financière, d'un montant de 2 € par repas est versée à condition que :

- la tarification sociale des repas comporte au moins 3 tranches
- la tranche la plus basse de la tarification ne doit pas dépasser 1 € par repas.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le prix de vente des repas pour l'année scolaire 2020/2021 et rappelle la grille tarifaire, élaborée en fonction du quotient familial :

Quotient Familial	Tarif
Inférieur à 770 €	1 €
Compris entre 771 € et 1250 €	2,75 €
Supérieur à 1251 €	3,04 €

Concernant le tarif exceptionnel créé pour les enfants, qui pour raison de santé avérée, apportent leur repas et bénéficient simplement de la surveillance de la cantine, il propose d'appliquer le tarif correspondant au QF inférieur à 770 €.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les tarifs de vente de repas au restaurant scolaire ci-dessus pour l'année scolaire 2020/2021.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Délibération n°2020-07-84 : Prix de vente des repas au restaurant scolaire pour l'année 2020/2021**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée des articles R531-52 et R531-53 du Code de l'éducation relatifs au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Il rappelle à l'assemblée qu'afin de faciliter l'accès à la restauration scolaire pour les élèves des familles les plus démunies, le gouvernement a mis en place une incitation financière en direction des communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) sous la forme d'un fonds de soutien pour compenser une partie du surcoût induit.

Cette aide financière, d'un montant de 2 € par repas est versée à condition que :

- la tarification sociale des repas comporte au moins 3 tranches
- la tranche la plus basse de la tarification ne doit pas dépasser 1 € par repas.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le prix de vente des repas pour l'année scolaire 2020/2021 et rappelle la grille tarifaire, élaborée en fonction du quotient familial :

Quotient Familial	Tarif
Inférieur à 770 €	1 €
Compris entre 771 € et 1250 €	2,75 €
Supérieur à 1251 €	3,04 €

Concernant le tarif exceptionnel créé pour les enfants, qui pour raison de santé avérée, apportent leur repas et bénéficient simplement de la surveillance de la cantine, il propose d'appliquer le tarif correspondant au QF inférieur à 770 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les prix de vente des repas du restaurant scolaire pour l'année scolaire 2020/2021

---

**3) Renouvellement du Pass'Sport, loisirs et culture (Rapporteur Mme Karine Vigneau)**

---

Le Pass' Sport, Loisirs et Culture pour les jeunes grisollais existe depuis un an et a montré toute son utilité et le contentement des familles de Grisolles

Il est convenu que ce Pass' soit à destination des enfants de 3 à 15 ans.

La municipalité propose aux enfants pratiquant une activité dans une association un « Pass' Sport, Loisirs et Culture » nominatif, composé de coupons d'un montant de 15 €, dont le nombre est établi en fonction du quotient familial (il peut y avoir maximum 3 coupons).

Le « Pass' Sport, Loisirs et Culture » est remis aux bénéficiaires par la municipalité, sur demande.

Ce « Pass' Sport, Loisirs et Culture » a pour objectif le soutien aux familles pour l'accès aux activités proposées par le tissu associatif

Ces coupons peuvent être utilisés pour financer une partie du coût de la licence, de l'adhésion ou de l'inscription à :

- Une association ou à un club partenaire grisollais
- Des évènements, des équipements culturels gérés par la communauté de communes Grand Sud Tarn-et Garonne.

Il propose que le montant du « Pass' Sport, Loisirs, Culture », attribué à chaque enfant soit déterminé en fonction du quotient familial, à savoir :

Quotient inférieur à 770 € : 45 €  
 Quotient entre 771 et 1250 € : 30 €  
 Quotient supérieur à 1251 € : 15 €

Le nombre d'enfants concernés pourrait être de 585.

Les simulations effectuées en fonction du coefficient familial nous amèneront à un montant avoisinant les 20 000 €.

Ce montant sera versé sous forme de subventions aux associations qui auront conventionné avec la commune, en fonction des coupons Pass' Sports, Loisirs et Culture reçues des familles.

Le conseil municipal est appelé à :

- Approuver ce projet
- Dire que les crédits nécessaires seront disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année 2020.
- Autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

Madame Mélanie JEANGIN ajoute que le Pass'Sport Loisirs et Culture est une aide qui a été mise en place à la rentrée 2019 dans le cadre du Projet Educatif de Territoire pour permettre aux enfants de 3 à 16 ans d'accéder en plus grand nombre à des activités sportives ou culturelles, par un coup de pouce financier en fonction du quotient familial. Son équipe et elles sont ravies que cette action soit reconduite. Lors de cette mise en place, les premiers partenariats avaient été conclus avec des associations Grisollaises et la communauté de commune pour la partie culture.

La deuxième étape envisagée, était d'ouvrir ce partenariat à des structures limitrophes offrant des activités complémentaires non présentes sur Grisolles (comme par exemple la Gymnastique ou le Karaté à Labastide-Saint-Pierre, le tir à l'arc ou le badminton à Verdun-Sur-Garonne, l'athlétisme ou le cyclisme à Fronton, le Ping-pong à Pompignan, le roller à Grenade ou la natation à Grenade ou Montauban), à la demande des familles, en ciblant les associations affiliées à des fédérations.

C'est également posée la question du règlement de l'adhésion à la ludothèque par ce moyen, celle-ci n'a pas été tranchée.

Madame Mélanie JEANGIN attire également l'attention des Conseillers Municipaux sur la vigilance à apporter quant à la qualité de l'encadrement et du projet éducatif des associations partenaires et notamment sur les références, diplômes et qualifications des éducateurs ou animateurs. Comme co-éducateurs, ces intervenants doivent respecter et partager des valeurs de bienveillance, de tolérance, d'égalité et de laïcité pour accompagner tous les enfants dans une sécurité physique et affective et veiller à l'épanouissement de chacun dans le respect de ses différences. La signature de la convention entre l'association et la municipalité doit être gage de qualité pour les familles.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

### **Délibération n°2020-07-85 : Renouvellement du Pass'Sport, loisirs et culture**

Le Pass' Sport, Loisirs et Culture pour les jeunes grisollais existe depuis un an et a montré toute son utilité et le contentement des familles de Grisolles

Il est convenu que ce Pass' soit à destination des enfants de 3 à 15 ans.

La municipalité propose aux enfants pratiquant une activité dans une association un « Pass' Sport, Loisirs et Culture » nominatif, composé de coupons d'un montant de 15 €, dont le nombre est établi en fonction du quotient familial (il peut y avoir maximum 3 coupons). Le « Pass' Sport, Loisirs et Culture » est remis aux bénéficiaires par la municipalité, sur demande.

Ce « Pass' Sport, Loisirs et Culture » a pour objectif le soutien aux familles pour l'accès aux activités proposées par le tissu associatif

Ces coupons peuvent être utilisés pour financer une partie du coût de la licence, de l'adhésion ou de l'inscription à :

- Une association ou à un club partenaire grisollais
- Des événements, des équipements culturels gérés par la communauté de communes Grand Sud Tarn-et Garonne.

Il propose que le montant du « Pass' Sport, Loisirs, Culture », attribué à chaque enfant soit déterminé en fonction du quotient familial, à savoir :

Quotient inférieur à 770 € : 45 €

Quotient entre 771 et 1250 € : 30 €

Quotient supérieur à 1251 € : 15 €

Le nombre d'enfants concernés pourrait être de 585.

Les simulations effectuées en fonction du coefficient familial nous amèneront à un montant avoisinant les 20 000 €.

Ce montant sera versé sous forme de subventions aux associations qui auront conventionné avec la commune, en fonction des coupons Pass' Sports, Loisirs et Culture reçues des familles

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le renouvellement du « Pass'Sport, Loisirs, Culture » et les conditions d'attribution de celui-ci,
- Dit que les crédits nécessaires sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet.
- Autorise M. le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

---

#### **4) Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture des repas en liaison froide** (*Rapporteur M. le Maire*)

---

Le contrat avec la société CRM pour la fourniture des repas en liaison froide :

- pour les restaurants scolaires de Pompignan et de Grisolles
- pour l'accueil de loisirs de Grisolles

expire le 31.12.2020

Afin de lancer une consultation pour l'année 2021, monsieur CASTELLA Serge proposera de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics avec les communes de Pompignan, Grisolles et le Centre Communal d'Action Sociale de Grisolles.

Il donnera lecture du projet de convention constitutive du groupement qui fixe les modalités techniques, financières et administratives. Cette convention prévoit la création d'une commission de coordination composée de délégués de chaque entité qui sera chargée de l'élaboration du cahier des charges et du suivi de la procédure adaptée.

Election des membres de la commission :

Commission constituée de Thierry PENCHENAT, Franck ERNST et Geoffrey SAPIN à l'unanimité.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture des repas en liaison froide.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Délibération n° 2020-07-86 : Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture des repas en liaison froide**

Monsieur Serge CASTELLA, Maire explique que le contrat avec la société CRM pour la fourniture des repas en liaison froide :

- pour les restaurants scolaires de Pompignan et de Grisolles
- pour l'accueil de loisirs de Grisolles

expire le 31.12.2020

Afin de lancer une consultation pour l'année 2021, Monsieur Serge CASTELLA propose de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics avec les communes de Pompignan, Grisolles et le Centre Communal d'Action Sociale de Grisolles.

Il donne lecture du projet de convention constitutive du groupement qui fixe les modalités techniques, financières et administratives. Cette convention prévoit la création d'une commission de coordination composée de délégués de chaque entité qui sera chargée de l'élaboration du cahier des charges et du suivi de la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture des repas en liaison froide avec la commune de Pompignan et le CCAS de Grisolles ;
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

---

**5) Présentation du rapport d'orientations budgétaires préalable au débat d'orientations budgétaires** (*Rapporteur M. Matthieu Barron*)

---

Depuis la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République et les articles L 2312-1 et L 2531-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de 3 500 habitants et plus doivent obligatoirement organiser un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif (\*).

Le DOB doit porter sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune.

Par ailleurs, la loi NOTRe du 07 août 2015, en son article 107, dans un objectif de transparence et de responsabilité financière des collectivités territoriales, est venu préciser le contenu de ce débat. Celui-ci doit ainsi s'appuyer sur un ROB (Rapport d'orientation Budgétaire), dont le formalisme reste à l'appréciation des collectivités mais dont le contenu a été précisé par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 : orientations budgétaires, programmation d'investissement et structure et gestion de l'encours de la dette contractée.



L'assemblée délibérante doit prendre acte de la tenue du DOB et de l'existence de ce rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération.

(\*) Toutefois, cette année, par dérogation, compte tenu de l'état de crise sanitaire, l'article 4 de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020, autorise le DOB au cours de la même séance que celle de l'adoption du Budget primitif.

ROB ci-dessous :



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Maîtriser les dépenses de fonctionnement  
pour maintenir l'autofinancement

Pas d'augmentation du taux d'imposition

Maintenir l'équilibre investissements -  
endettement raisonné



2

# CONTEXTE



3

# REGLES BUDGETAIRES

Universalité



Équilibre

Unité

Annualité



4

4 353 981 €

# SECTION REELLE DE FONCTIONNEMENT

+ 688 642 €



3 665 339 €



5

# Recettes réelles de fonctionnement

et Taxes

2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
2884837 €	2949882 €	2980433 €	2978167 €	3,25 %

es RRF

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
<b>Impôts / taxes</b>	<b>2884837 €</b>	<b>2949882 €</b>	<b>2980433 €</b>	<b>2978167 €</b>	<b>3,25 %</b>
<b>Dotations, Subventions ou participations</b>	<b>1 003 650 €</b>	<b>1 053 715 €</b>	<b>1 115 403 €</b>	<b>1 111 654 €</b>	<b>10,76 %</b>
<b>Autres Recettes d'exploitation</b>	<b>276 924 €</b>	<b>280 222 €</b>	<b>271 931 €</b>	<b>253 760 €</b>	<b>-8,36 %</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>	<b>42 643 €</b>	<b>83 946 €</b>	<b>655 342 €</b>	<b>10 400 €</b>	<b>-75,61 %</b>
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 208 054 €</b>	<b>4 367 765 €</b>	<b>5 023 109 €</b>	<b>4 353 981 €</b>	<b>3,45 %</b>
<b>Evolution %</b>	<b>-0,56 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>15 %</b>	<b>-13,34 %</b>	<b>-</b>



Autres r  
fonction

FI

Autres

**4 353 981 €**



6

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
<b>Impôts / taxes</b>	<b>2884837 €</b>	<b>2949882 €</b>	<b>2980433 €</b>	<b>2978167 €</b>	<b>3,25 %</b>
<b>Dotations, Subventions ou participations</b>	<b>1 003 650 €</b>	<b>1 053 715 €</b>	<b>1 115 403 €</b>	<b>1 111 654 €</b>	<b>10,76 %</b>
<b>Autres Recettes d'exploitation</b>	<b>276 924 €</b>	<b>280 222 €</b>	<b>271 931 €</b>	<b>253 760 €</b>	<b>-8,36 %</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>	<b>42 643 €</b>	<b>83 946 €</b>	<b>655 342 €</b>	<b>10 400 €</b>	<b>-75,61 %</b>
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 208 054 €</b>	<b>4 367 765 €</b>	<b>5 023 109 €</b>	<b>4 353 981 €</b>	<b>3,45 %</b>
<b>Evolution %</b>	<b>-0,56 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>15 %</b>	<b>-13,34 %</b>	<b>-</b>



7

# Impôts et Taxes

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
<b>Taxes foncières et d'habitation</b>	<b>1 718 723 €</b>	<b>1 763 061 €</b>	<b>1 812 303 €</b>	<b>1 820 151 €</b>	<b>5,90 %</b>
<b>Impôts économiques (hors CFE)</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 %</b>
<b>Reversement EPCI</b>	<b>978 400 €</b>	<b>984 907 €</b>	<b>984 972 €</b>	<b>971 958 €</b>	<b>-0,66 %</b>
<b>Autres ressources fiscales</b>	<b>187 714 €</b>	<b>201 914 €</b>	<b>183 158 €</b>	<b>186 058 €</b>	<b>-0,88 %</b>
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>2 884 837 €</b>	<b>2 949 882 €</b>	<b>2 980 433 €</b>	<b>2 978 167 €</b>	<b>3,25 %</b>
<i>Part des Impôts modulables</i>	59,58 %	59,77 %	60,81 %	32,98 %	-

68% des RRF



8

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
<b>Impôts / taxes</b>	<b>2 884 837 €</b>	<b>2 949 882 €</b>	<b>2 980 433 €</b>	<b>2 978 167 €</b>	<b>3,25 %</b>
<b>Dotations, Subventions ou participations</b>	<b>1 003 650 €</b>	<b>1 053 715 €</b>	<b>1 115 403 €</b>	<b>1 111 654 €</b>	<b>10,76 %</b>
<b>Autres Recettes d'exploitation</b>	<b>276 924 €</b>	<b>280 222 €</b>	<b>271 931 €</b>	<b>253 760 €</b>	<b>-8,36 %</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>	<b>42 643 €</b>	<b>83 946 €</b>	<b>655 342 €</b>	<b>10 400 €</b>	<b>-75,61 %</b>
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 208 054 €</b>	<b>4 367 765 €</b>	<b>5 023 109 €</b>	<b>4 353 981 €</b>	<b>3,45 %</b>
<b>Evolution %</b>	-0,56 %	3,8 %	15 %	-13,34 %	-



9



## Dotation Globale de fonctionnement

Année	2018	2019	2019	2020	2017-2020 %
<b>Dotation Forfaitaire</b>	271 808 €	279 119 €	284 310 €	288 742 €	6,23 %
<b>Dotation Nationale de Péréquation</b>	47 648 €	86 409 €	97 719 €	106 820 €	124,19 %
<b>Dotation de Solidarité Rurale</b>	335 669 €	356 111 €	371 438 €	405 849 €	20,91 %
<b>Dotation de Solidarité Urbaine</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	- %
<b>TOTAL DGF</b>	655 126 €	721 639 €	753 467 €	801 411 €	22,33 %

25% des RRF



10

## Autres recettes de fonctionnement

### FPIC

1.5 % des RRF

Fonds de Péréquation Intercommunal et communal

Année	2018	2019	2019	2020	2017-2020 %
<b>Contribution FPIC</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 %
<b>Attribution FPIC</b>	61 442 €	60 089 €	61 888 €	62 897 €	2,37 %
<b>Solde FPIC</b>	61 442 €	60 089 €	61 888 €	62 897 €	-2,37 %

### Autres recettes

17.5 % des RRF

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
<b>Autres recettes de fonctionnement</b>	33 934 €	31 772 €	38 242 €	49 800 €	2,68 %
<b>Produits des services, des établissements publics</b>	120 782 €	128 211 €	130 086 €	134 400 €	-2,39 %
<b>Autres produits de gestion courante</b>	62 210 €	62 627 €	47 806 €	61 800 €	-15,88 %
<b>Recettes des opérations</b>	42 843 €	41 948 €	36 342 €	10 400 €	-75,81 %
<b>Autres Dotations</b>	340 822 €	322 076 €	301 938 €	319 243 €	-15,99 %
<b>Autres Impôts et Taxes</b>	481 704 €	509 814 €	523 138 €	588 038 €	-6,89 %
<b>TOTAL</b>	980 295 €	996 448 €	1 429 552 €	1 604 681 €	-15,16 %
Prévisions %	-11,24 %	-1,50 %	33,67 %	-10,39 %	-



11

# Autres recettes

17

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Atténuations de charges	23 830 €	21 772 €	35 242 €	16 800 €	-29,5 %
Produits des services, du domaine et des ventes	189 782 €	195 011 €	189 089 €	185 460 €	-2,28 %
Autres produits de gestion courante	63 310 €	63 437 €	47 598 €	51 500 €	-18,65 %
Recettes exceptionnelles	42 643 €	83 946 €	655 342 €	10 400 €	-75,61 %
Autres Dotations	348 525 €	332 076 €	361 936 €	310 243 €	-10,98 %
Autres Impôts et taxes	187 714 €	201 914 €	183 158 €	186 058 €	-0,88 %
<b>TOTAL</b>	<b>855 804 €</b>	<b>898 156 €</b>	<b>1 472 365 €</b>	<b>760 461 €</b>	<b>-11,14 %</b>
Evolution %	-11,64 %	4,95 %	63,93 %	-48,35 %	-



12

## Recettes réelles de fonctionnement

et Taxes

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Impôts / taxes	2884837 €	2948882 €	2980433 €	2978167 €	3,25 %
Dotations, subventions et participations	1 026 850 €	1 053 715 €	1 115 403 €	1 111 654 €	10,76 %
Autres Recettes d'exploitation	276 324 €	280 222 €	271 931 €	253 780 €	-8,38 %
Produits Exceptionnels	42 643 €	83 946 €	655 342 €	10 400 €	-75,61 %
<b>Total Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>4 230 654 €</b>	<b>4 267 765 €</b>	<b>4 023 109 €</b>	<b>4 353 981 €</b>	<b>-3,48 %</b>
Evolution %	-0,50 %	3,8 %	13 %	-12,34 %	-

es RRF

Autres n  
fonction

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Autres					

### 4 353 981 €




13

**4 353 981 €**

## SECTION REELLE DE FONCTIONNEMENT

**+ 688 642 €**



**3 665 339 €**

14

**3 665 339 €**

## *Dépenses réelles de fonctionnement*

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Charges de gestion	1 463 363 €	1 490 449 €	1 464 094 €	1 666 670 €	13,89 %
Charges de personnel	1 656 672 €	1 663 737 €	1 651 210 €	1 996 000 €	-3,66 %
Atténuation de produits	241 752 €	241 752 €	241 752 €	241 752 €	0 %
Charges financières	95 902 €	82 591 €	82 055 €	90 193 €	-5,55 %
Autres dépenses	100 €	19 186 €	2 250 €	70 724 €	70 624 %
<b>Total</b>	<b>3 657 789 €</b>	<b>3 607 715 €</b>	<b>3 661 965 €</b>	<b>3 666 339 €</b>	<b>6 %</b>
Évolution en %	10,82 %	1,15 %	-0,68 %	0,13 %	-



15



# fonctionnement

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Charges de gestion	1 463 363 €	1 490 449 €	1 464 094 €	1 666 670 €	13,89 %
Charges de personnel	1 656 672 €	1 663 737 €	1 651 210 €	1 596 000 €	-3,66 %
Atténuation de produits	241 752 €	241 752 €	241 752 €	241 752 €	0 %
Charges financières	95 902 €	82 591 €	82 655 €	90 193 €	-5,95 %
Autres dépenses	100 €	19 186 €	2 250 €	70 724 €	70 624 %
<b>Total</b>	<b>3 457 789 €</b>	<b>3 497 715 €</b>	<b>3 441 961 €</b>	<b>3 665 339 €</b>	<b>6 %</b>
Evolution en %	10,83 %	1,15 %	-0,46 %	6,49 %	-



16

## Charges générales et de gestion

Années	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Charges à caractère général	870 262 €	912 033 €	901 264 €	995 275 €	14,36 %
Autres charges de gestion courante	593 101 €	578 416 €	562 830 €	671 395 €	13,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 463 363 €</b>	<b>1 490 449 €</b>	<b>1 464 094 €</b>	<b>1 666 670 €</b>	<b>13,89 %</b>
Evolution en %	4,66 %	1,85 %	-1,77 %	13,84 %	-

46% des DRF



17

# Charges générales et de gestion

Années	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Charges à caractère général	870 262 €	912 033 €	901 264 €	995 275 €	14,36 %
Autres charges de gestion courante	593 101 €	578 416 €	562 830 €	671 395 €	13,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 463 363 €</b>	<b>1 490 449 €</b>	<b>1 464 094 €</b>	<b>1 666 670 €</b>	<b>13,89 %</b>
Evolution en %	4,66 %	1,85 %	-1,77 %	13,84 %	-

46% des DRF



18

3 665 339 €

*Dépenses réelles de  
fonctionnement*

générales  
gestion

2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
870 262 €	912 033 €	901 264 €	995 275 €	14,36 %
593 101 €	578 416 €	562 830 €	671 395 €	13,2 %
1 463 363 €	1 490 449 €	1 464 094 €	1 666 670 €	13,89 %

es DRF

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Charges de gestion	1 463 363 €	1 490 449 €	1 464 094 €	1 666 670 €	13,89 %
Charges de personnel	1 656 672 €	1 663 737 €	1 651 210 €	1 596 000 €	-3,66 %
Atténuation de produits	241 752 €	241 752 €	241 752 €	241 752 €	0 %
Charges financières	55 902 €	82 591 €	82 655 €	90 193 €	-5,95 %
Autres dépenses	100 €	19 186 €	2 290 €	70 724 €	70 624 %
<b>Total</b>	<b>3 457 789 €</b>	<b>3 497 715 €</b>	<b>3 441 981 €</b>	<b>3 665 339 €</b>	6 %
Evolution en %	10,82 %	1,15 %	-1,46 %	6,40 %	-



19



## Charges de personnel

Années	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Rémunération titulaires	816 143 €	771 875 €	763 978 €	770 000 €	-5,65 %
Rémunération non titulaires	135 637 €	212 860 €	196 550 €	157 500 €	16,12 %
Autres Dépenses	704 892 €	679 002 €	690 682 €	668 500 €	-5,16 %
<b>TOTAL Chapitre 012</b>	<b>1 656 672 €</b>	<b>1 663 737 €</b>	<b>1 651 210 €</b>	<b>1 596 000 €</b>	<b>-3,66 %</b>
Evolution %	3,75 %	0,43 %	-0,75 %	-3,34 %	

44% des DRF



20

## Charges de personnel

Années	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Rémunération titulaires	816 143 €	771 875 €	763 978 €	770 000 €	-5,65 %
Rémunération non titulaires	135 637 €	212 860 €	196 550 €	157 500 €	16,12 %
Autres Dépenses	704 892 €	679 002 €	690 682 €	668 500 €	-5,16 %
<b>TOTAL Chapitre 012</b>	<b>1 656 672 €</b>	<b>1 663 737 €</b>	<b>1 651 210 €</b>	<b>1 596 000 €</b>	<b>-3,66 %</b>
Evolution %	3,75 %	0,43 %	-0,75 %	-3,34 %	

44% des DRF



21

## 3 665 339 €

# Dépenses réelles de fonctionnement

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Charges de gestion	1 463 363 €	1 490 449 €	1 464 054 €	1 666 670 €	13,89 %
Charges de personnel	1 686 672 €	1 663 737 €	1 651 210 €	1 596 000 €	-3,66 %
Atténuation de produits	241 752 €	241 752 €	241 752 €	241 752 €	0 %
Charges financiers	95 902 €	82 591 €	82 655 €	90 193 €	-5,93 %
Autres dépenses	100 €	19 486 €	2 290 €	70 724 €	70 624 %
<b>Total</b>	<b>3 487 789 €</b>	<b>3 497 715 €</b>	<b>3 441 961 €</b>	<b>3 665 339 €</b>	<b>6 %</b>
Évolution en %	-10,62 %	1,15 %	-0,68 %	6,78 %	-

**généralistes de gestion**

es DRF




22

## Épargnes

# INVESTISSEMENTS

## 4 762 553 €

### Mode de financement des Investissements

Année	Total
Total Recettes Investissement (hors 1000 et dépenses en rétroactif)	1 947 100 €
Total Dépenses d'investissement	4 762 553 €
Dont Dépenses réelles d'investissement hors dette	2 400 818 €
Dont Amortissement du capital de la dette	421 000 €
Aide de l'État (hors État)	2 217 000 €
Donation	1 519 042 €
Capacité d'autofinancement	686 042 €
Excédent de fonctionnement rétroactif (0000)	300 000 €
Recette de l'exercice antérieur	1 000 000 €

**Programme Pluriannuel Investissement**

**P P I**






23



24

Année	2017	2018	2019	2020	2017/2019
RRF (€)	4 208 054	4 367 765	5 023 109	4 353 981	19,37 %
DRF (€)	3 457 789	3 497 715	3 441 961	3 665 339	-0,46 %
EBG (€)	750 265	870 050	1 581 148	688 642	110,75 %
Retraitement	-42 543	-64 760	-653 092	30 324	-
Intérêts (€)	95 902	82 591	82 655	90 193	-13,81 %
EB (€)	707 722	805 290	928 056	718 486	31,13 %
EBT %	16,82 %	18,44 %	18,48 %	16,56 %	-
Capital (€)	491 252	450 187	421 019	431 000	-14,3 %
EN (€)	216 470	355 103	507 037	287 486	134,23 %
Encours (€)	5 271 417 €	5 321 687 €	5 450 668 €	6 519 231 €	
Cap	7,44	6,60	5,87	9,07	-

**Épargne  
+ 287 486 €**



25

# Dépenses d'équipement

Année	2019	2020
Immobilisations incorporelles	6 950€	1 100 €
Immobilisations corporelles	279 080 €	279 983 €
Immobilisations en cours	2 470 155 €	3 119 435 €
Subvention d'équipement versées	0 €	0 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>2 756 185 €</b>	<b>3 400 518 €</b>



26

Année	2019	2020
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 950€</b>	<b>1 100 €</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>279 080 €</b>	<b>279 983 €</b>
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 470 155 €</b>	<b>3 119 435 €</b>
<b>Subvention d'équipement versées</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>2 756 185 €</b>	<b>3 400 518 €</b>



27

# TS

## Programme Pluriannuel Investissement

### PPPI

une idée → de l'argent → une réalisation

Projets	2018	2019	2020	2021	totaux
ADAP	0,00 €	11 015 €	40 400 €		51 415 €
Bâtiments communaux ( dont toitures)	56 471,00 €	2 600 €	57 148 €		116 219 €
Achat Bâtiment		186 940 €	108 000 €		294 940 €
Aménagements urbains (espace public Halle)				420 000 €	420 000 €
Aménagements urbains (rénovation Halle)	164 500,00 €	215 380 €	392 900 €		772 780 €
Aménagements urbains (Route d'Agen)	63 000,00 €	1 147 625 €	97 000 €		1 307 625 €
Aménagements urbains (Route de Toulouse)	62 000,00 €		881 966 €		943 966 €
Aménagements urbains (Rue des Moulins)				660 000 €	660 000 €
Rue des peupliers		74 740 €	34 700 €		109 440 €
Etude pluvial		51 558 €	65 756 €		117 314 €
Enfouissement et éclairage Rte d'Agen		188 000 €			188 000 €
Enfouissement et éclairage Rte de Toulouse		29 833,00 €			29 833 €
Enfouissement et éclairage rue ferrière	137 600,00 €		160 600 €		298 200 €
Complexe sportif (renov terrains et tennis couvert)	86 539,00 €			405 675 €	492 214 €
Complexe sportif p1 (2terrains)	18 500,00 €	652 085 €			670 585 €
Complexe sportif p1 (vestiaires)			955 000 €		955 000 €
Complexe sportif p1 (2 terrains)			20 000 €	400 000 €	420 000 €
Complexe sportif p2 (maison associations)				480 000 €	480 000 €
Complexe sportif p3 (dojo)					- €
Complexe sportif p4 (espace loisir)				360 000 €	360 000 €
jeux (écoles +aires)	1 800 €	51 410 €	6 400 €	6 400 €	66 010 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>590 410 €</b>	<b>2 611 186 €</b>	<b>2 819 870 €</b>	<b>2 732 075 €</b>	<b>8 753 541 €</b>

ments 2020

- 1 545 160 €
- 4 762 553 €
- 3 400 518 €
- 431 000 €
- 3 217 393
- 1 519 563 €
- 688 642 €
- 900 000 €
- 109 188 €

Prezi

28

# Investissement

Projets	2018	2019	2020	2021	totaux
ADAP	0,00 €	11 015 €	40 400 €		51 415 €
Bâtiments communaux ( dont toitures)	56 471,00 €	2 600 €	57 148 €		116 219 €
Achat Bâtiment		186 940 €	108 000 €		294 940 €
Aménagements urbains (espace public Halle)				420 000 €	420 000 €
Aménagements urbains (rénovation Halle)	164 500,00 €	215 380 €	392 900 €		772 780 €
Aménagements urbains (Route d'Agen)	63 000,00 €	1 147 625 €	97 000 €		1 307 625 €
Aménagements urbains (Route de Toulouse)	62 000,00 €		881 966 €		943 966 €
Aménagements urbains (Rue des Moulins)				660 000 €	660 000 €
Rue des peupliers		74 740 €	34 700 €		109 440 €
Etude pluvial		51 558 €	65 756 €		117 314 €
Enfouissement et éclairage Rte d'Agen		188 000 €			188 000 €
Enfouissement et éclairage Rte de Toulouse		29 833,00 €			29 833 €
Enfouissement et éclairage rue ferrière	137 600,00 €		160 600 €		298 200 €
Complexe sportif (renov terrains et tennis couvert)	86 539,00 €			405 675 €	492 214 €
Complexe sportif p1 (2terrains)	18 500,00 €	652 085 €			670 585 €
Complexe sportif p1 (vestiaires)			955 000 €		955 000 €
Complexe sportif p1 (2 terrains)			20 000 €	400 000 €	420 000 €
Complexe sportif p2 (maison associations)				480 000 €	480 000 €
Complexe sportif p3 (dojo)					- €
Complexe sportif p4 (espace loisir)				360 000 €	360 000 €
jeux (écoles +aires)	1 800 €	51 410 €	6 400 €	6 400 €	66 010 €
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>590 410 €</b>	<b>2 611 186 €</b>	<b>2 819 870 €</b>	<b>2 732 075 €</b>	<b>8 753 541 €</b>

Prezi

29

# Mode de financement des Investissements

Année	2020
Total Recettes investissement hors 1068 et Emprunt et virement	1 545 160 €
<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>4 762 553 €</b>
<i>Dont Dépenses réelles d'investissement hors dette</i>	3 400 518 €
<i>Dont Amortissement du capital de la dette</i>	431 000 €
Besoin de financement Brut	3 217 393
<b>Emprunt</b>	<b>1 519 563 €</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>688 642 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté (1068)</b>	<b>900 000 €</b>
Besoin de financement net	109 188 €



30




31




**1 309.83 € / hab.**  
(+ 45.8 %)

**Emprunts du budget principal**




**6 519 231 €**  
*Encours de la dette*



**Simulation dette (tous budgets)**

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
2021	694 784,08 €	110 737,39 €	574 046,20 €
2022	665 650,67 €	117 383,77 €	568 268,90 €
2023	630 106,87 €	105 003,17 €	570 103,40 €
2024	632 486,75 €	94 688,55 €	537 797,90 €
2025	555 413,40 €	89 788,55 €	496 624,85 €
2026	509 970,21 €	76 194,27 €	433 775,94 €
2027	470 017,47 €	67 709,29 €	403 307,65 €
2028	449 410,25 €	64 271,82 €	385 138,33 €

**Solvabilité**



32

**6 519 231 €**

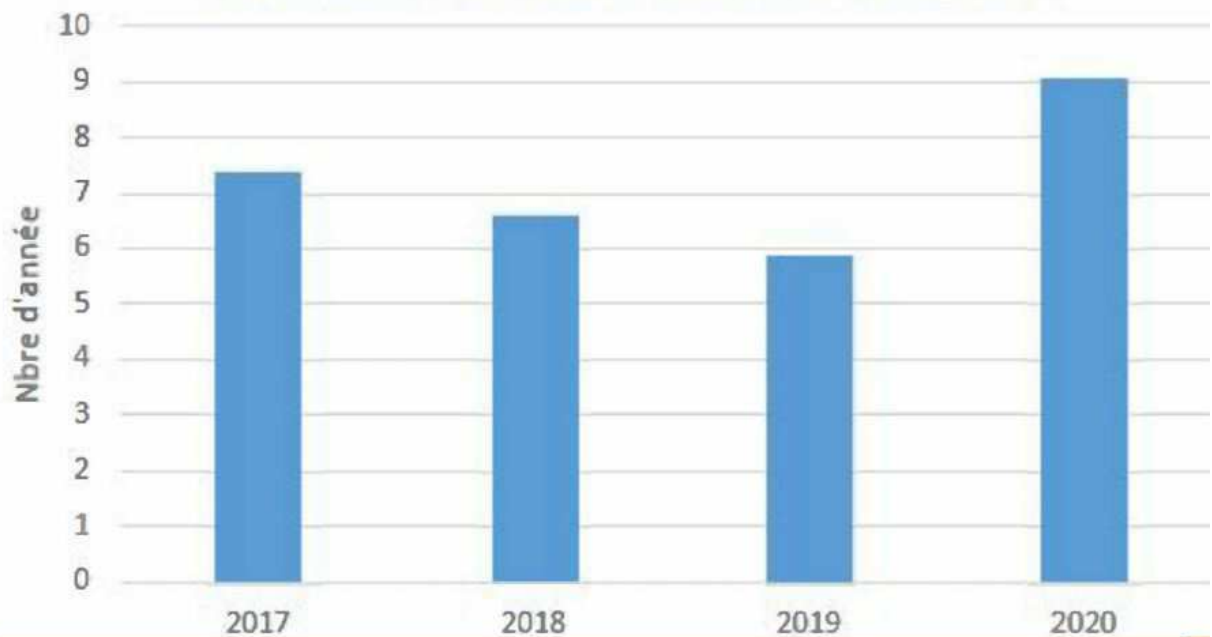
## Encours de la dette

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
<b>Emprunt Contracté</b>	<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>	<b>550 000 €</b>	<b>1 499 563 €</b>	-
<b>Intérêt de la dette</b>	<b>92 411 €</b>	<b>82 500 €</b>	<b>81 625 €</b>	<b>91 000 €</b>	<b>-1,53 %</b>
<b>Capital Remboursé</b>	<b>491 252 €</b>	<b>450 187 €</b>	<b>421 019 €</b>	<b>431 000 €</b>	<b>-12,26 %</b>
<b>Annuité</b>	<b>583 663 €</b>	<b>532 687 €</b>	<b>502 644 €</b>	<b>522 000 €</b>	<b>-10,56 %</b>
<b>Encours de dette</b>	<b>5 271 417 €</b>	<b>5 321 687 €</b>	<b>5 450 668 €</b>	<b>6 519 231 €</b>	<b>23,75 %</b>

## Solvabilité

33

### Capacité de désentement en année



34

### *Simulation dette (tous budgets)*

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital
<b>2020</b>	<b>576 807,17 €</b>	<b>101 218,47 €</b>	<b>475 588,70 €</b>
2021	684 784,09 €	110 737,89 €	574 046,20 €
2022	685 658,67 €	117 389,77 €	568 268,90 €
2023	683 106,57 €	105 003,17 €	578 103,40 €
2024	632 456,75 €	94 688,85 €	537 767,90 €
2025	555 413,43 €	68 788,58 €	486 624,85 €
2026	509 970,21 €	76 194,27 €	433 775,94 €
2027	470 017,47 €	67 709,79 €	402 307,68 €
2028	449 410,25 €	64 271,92 €	385 138,33 €



35

# Emprunts du budget principal

Code emprunt	Objet de l'emprunt	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
04001	Aménagt Salle des Fêtes &-reconst. école	49 475,48	50 426,75	51 409,30	52 424,18	53 472,34					
	emprunt globalisé	26 512,78									
05003	travaux SDF-CAJ-	30 195,38	30 839,71	31 504,99	32 191,89	32 901,10	33 633,39				
06004	travaux église et création voie-nouvelle chapelitou	16 332,88	16 332,90								
07001	travaux abords esc et aménagts-urbains	58 740,00	61 290,00	78 973,04	81 085,76	83 298,04	85 608,48	88 015,60	90 548,04	93 184,04	95 952,00
08001	aménagts urbains ctystade-mairie - bat gare	49 199,06	49 199,04	49 199,04	49 199,04						
08002	aménagements mairie-chapelitou et divers	61 341,15	61 341,14	61 341,14	61 341,14	61 341,14	61 341,14	61 341,14	61 341,14	61 341,14	61 341,13
10001	extension locaux scolaires-pézoulat- parking gare	27 585,82	26 829,82	26 073,82	25 317,82	24 561,82	23 806,02				
10002	travaux rue du pézoulat- aménagement p gare-busage	9 969,96	9 969,96	9 969,96	9 969,96	9 969,96	7 477,47				
11001	voirie 2011	35 365,34	34 122,67	32 880,00	31 637,33	30 394,67	29 152,00	27 909,28			
12001	investissements 2012 travaux divers gymnase complexe sportif	39 381,77	41 085,73	40 567,46	39 221,31	37 888,15	36 529,02	35 182,89	25 503,61		
15003	PRET PSPL ECOLE ET BALAT BIEL	32 437,50	32 000,00	31 562,50	31 125,00	30 687,50	30 250,00	29 812,50	29 375,00	28 937,50	28 500,00
17001	Emprunt salle 30x20	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49	27 429,49
18001	complexe multisports , halle et divers aménagements	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62	37 154,62
18002	investissements du PPI dont aménagements urbains/ complexe multisports	18 858,00	153 112,00	151 112,00	149 112,00	147 112,00	146 312,00	145 112,00	141 512,00	139 112,00	138 312,00
		521 999,23	631 133,83	629 177,36	627 209,54	576 210,83	518 693,63	451 957,52	412 863,90	387 158,79	388 689,24



36

## BUDGETS ANNEXES

### Construction 12 logements Luché

Section de fonctionnement :	Section d'investissement :
Recettes : 85 366 €	75 587,47 €
Dépenses : 85 366 €	75 587,47 €

160 953.47 €

### ZAC Boulbène - Ardeilles

Section de fonctionnement :	Section d'investissement :
Recettes : 728 228,50 €	727 825,70 €
Dépenses : 728 228,50 €	727 825,70 €

1 456 052.20 €



37

# BUDGETS ANNEXES

## Construction 12 logements Luché

Section de fonctionnement :  
 Recettes : 85 366 €  
 Dépenses : 85 366 €

Section d'investissement :  
 75 587.47 €  
 75 587.47 €

160 953.47 €

## ZAC Boulbène - Ardeilles

Section de fonctionnement :  
 Recettes : 728 226.50 €  
 Dépenses : 728 226.50 €

Section d'investissement :  
 727 825.70 €  
 727 825.70 €

1 456 052.20 €



38

M Patrick MARTY prend la parole et donne lecture de commentaires sur plusieurs points:

« Page 8 : J'attire l'attention de l'assemblée sur le tableau d'évolution des recettes fiscales et notamment sur l'évolution des taxes foncières et d'habitation. Depuis plusieurs années l'évolution de l'imposition diminue. Dans un premier temps la suppression de la taxe professionnelle, puis le transfert de l'imposition économique, transférée à la communauté de communes et enfin la suppression de la taxe d'habitation font que l'autonomie des communes est mise à mal. Les marges de manœuvre des communes passent de 100% à 33% sur l'imposition. Ainsi l'augmentation possible, qui reste de la responsabilité des élus, est celle du foncier bâti qui pour une augmentation de 1% rapportera 8000 €. De plus, la suppression de la taxe d'habitation générera d'année en année une perte de ressource importante puisque les nouvelles constructions n'amèneront plus aux finances communales. J'attire votre attention sur ces faits qui nécessitent, dès aujourd'hui une prise de conscience des économies à faire mais surtout des dépenses de fonctionnement à maîtriser. La révision des bases de la taxe foncière va générer aussi une baisse des ressources sur plusieurs années.

Concernant l'effort fiscal de la commune et son indicateur.

Cet indicateur est basé sur deux critères : les taux et les bases fiscales. Cet indicateur est trompeur en raison du niveau des bases fiscales. En effet celles-ci datent de 1970 et il s'avère que les bases fiscales ne sont pas identiques d'une ville à une autre. En Tarn et Garonne, elles sont très faibles, ce qui fait que toutes les communes de Tarn et Garonne sont dans la situation de Grisolles concernant cet indicateur trompeur !

Pour revenir dans le concret, il faut aller sur le site du ministère des finances.

Produit des impôts locaux par habitants :

Moyenne de la strate : 440€/h

Grisolles : 436€/h

Verdun sur Garonne : 446€/h

Montech : 482€/h  
 Labastide St Pierre : 411€/h

Page 17 : L'évolution des charges de gestion de la collectivité :

Il n'est pas dans mon analyse de mettre en cause ces évolutions de charge : on en connaît en grande partie les causes dont certaines sont ponctuelles. Mais il en est qui seront permanentes : assurances, Sce ADS, redevance déchets, rémunération des apprentis notamment. Je ne parle pas de l'évolution du remboursement des intérêts qui vont grimper en 2021 !

Page 24 : Epargne brute et effet ciseaux :

J'ai bien peur que les circonstances conjoncturelles nous amènent dès 2020 à une inflexion négative de ces courbes. Je vous dis attention ! Pour cette année elle est encore de 287000€ mais le remboursement du nouvel emprunt la fera chuter à moins de 170000€ en 2021 !

Page 26 : PPI : Je sais que vous n'avez rien inventé sur ce programme, il est dommage que vous n'affichiez pas vos promesses de campagne en arrêtant ce programme à 2021.

Vous supprimez la réalisation du cours de tennis couvert qui est attendu par les associations de tennis et de basket : j'espère que vous allez leur annoncer la bonne nouvelle rapidement. Il aurait mieux valu supprimer et reporter la réalisation de la phase 4 du complexe sportif (espace de loisir)

Conclusion : Mesdames, Messieurs, nous sommes, à ce jour, dans une démarche pédagogique et non agressive.

Nous vous aidons, simplement à prendre la mesure des responsabilités que vous avez prises. »

M le Maire demande au Conseil Municipal d'acquiescer qu'il y a bien eu la présentation du Rapport d'Orientaion Budgétaire ainsi que la tenue d'un débat.

Le conseil municipal approuve.

### **Délibération n°2020-07-87: Présentation du Rapport d'Orientaion Budgétaire préalable au Débat d'Orientaion Budgétaire 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à M.MATTHIEU BARRON, vice-président de la commission des finances pour la présentation du ROB.

En vertu de l'article L2312-1 du Code des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit avoir lieu les communes de plus de 3 500 habitants dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Toutefois, cette année, par dérogation, compte tenu de l'état de crise sanitaire, l'article 4 de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020, autorise le DOB au cours de la même séance que celle de l'adoption du Budget primitif.

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), promulguée le 7 août 2015, a créé de nouvelles obligations en matière de transparence et de responsabilité financières des collectivités territoriales : désormais, le Débat d'Orientaion Budgétaire (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce rapport doit comprendre, en application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :

- les orientations budgétaires, évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
- les engagements pluriannuels envisagés, notamment en matière de programmation d'investissement

- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, et les perspectives pour le projet de budget.

Le ROB doit être transmis au préfet du département et doit être publié.

Le rapport n'a aucun caractère décisionnel mais la tenue du débat au sein du conseil municipal doit néanmoins faire l'objet d'une délibération.

Entendu l'exposé de M. Barron, le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées,

- Prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et de la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2020.

## **6) Modification de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 – Budget général** (Rapporteur M. le Maire)

### **Résultats de l'exercice 2019 – Budget général**

	Résultat exercice 2019	Résultat reporté 2018	Solde de clôture 2019	Restes à réaliser	Résultat global
Section de fonctionnement	1 084 620,51 €	+13 375.16€	1 097 995.67 €		1 097 995.67 €
Section d'investissement	-859 113,78 €	62 809.37 €	-796 304,41 €	430 758,55€	-365 545,86 €
<b>TOTAL</b>	225 506,73 €	13 375.16 €	301 691,26 €	430 758,55 €	732 449,81 €

Après reprise des résultats de clôture 2018, le solde de clôture pour 2019 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **+ 1 097 995.67 €**
- un déficit d'investissement de **-796 304.41 €**

**En ce qui concerne les restes à réaliser, ils s'élèvent 1 790 859.45 € en dépenses et 2 221 618 € en recettes**

Par délibération n° 2020-03-33, il avait été décidé d'affecter :

- ✓ le résultat de fonctionnement de 1 097 995.67 € comme suit :
  - 997 995.67 € à la section d'investissement au compte 1068,
  - 100 000 € en report, en section de fonctionnement (R002)

Il est demandé au conseil municipal de modifier l'affectation du résultat comme suit :

- ✓ le résultat de fonctionnement de 1 097 995.67 € comme suit :
  - 900 000.67 € à la section d'investissement au compte 1068,
  - 197 995 € en report, en section de fonctionnement (R002).

L'affectation des résultats des budgets annexes est inchangée.

La délibération suivante a été approuvée par 21 voix pour et 6 abstentions (JEANGIN M., JENNI L., MARTY P., PEZE C., SABATIER Ph., SAPIN G.) ,

## Délibération n°2020-04-88: modification de l'affectation des résultats 2019 du budget principal

Par délibération n°2020-03-33 du 10 mars 2020, le conseil municipal a approuvé l'affectation des résultats 2019 du budget principal et des budgets annexes comme suit,

### Budget principal commune

- Résultat à affecter : + 1 097 995.67 €
  - Déficit de la section d'investissement 2019 :-796 304.41 €
  - le solde positif des restes à réaliser 2019 : + 430 758,55 €
- affectation des résultats :
- Affectation en réserves **R 1068 en investissement** : 997 995.67€
  - Report en fonctionnement **R 002** : 100 000.00 €

### Budget annexe Construction de 12 logements à Luché

- Résultat à affecter : + 71 628.47 €
- Déficit de la section d'investissement 2019 : -12 511.74 €

Affectation des résultats :

- Affectation en réserves **R 1068 en investissement** : 45 312.47 €
- Report en fonctionnement **R 002** : 26 316.00 €

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (JEANGIN M.,JENNI L.,MARTY P., PEZE C., SABATIER Ph., SAPIN G.) ,

- décide de modifier l'affectation des résultats du budget principal de la manière suivante :

### Budget principal commune

- Résultat à affecter : 1 097 995.67 €
- Affectation en réserves **R 1068 en investissement** : 900 000.67 €
- Report en fonctionnement **R 002** : 197 995.00 €

L'affectation des résultats du budget annexe **Construction de 12 logements à Luché** est inchangée

M Patrick MARTY demande les raisons concrètes de cette modification.

M le Maire répond que tout d'abord la section d'investissement ne nécessite pas une affectation plus importante, le déficit étant couvert conformément à la réglementation. De plus, la commune a, si besoin, la possibilité d'utiliser l'emprunt qui reste à affermir à hauteur de 1 500 000€.

Il ajoute que compte tenu du flou sur les conséquences de la situation sanitaire dans laquelle nous nous trouvons en particulier au niveau des écoles, il est préférable de garder 100 000€ en réserve d'autant que si cette somme n'est pas utilisée, elle se retrouvera sur les résultats de 2020.

## 7) Vote du budget primitif 2020 du budget général (Rapporteur M. Matthieu Barron)

Les grandes lignes du budget primitif 2020 ont été exposées lors de la présentation du ROB ci-dessus

La commission des finances s'est réunie le 20 juillet 2020 pour étudier le projet de Budget primitif 2020.

Contrairement aux années précédentes, les taux des taxes locales 2019 étant reconduits, il n'y a pas lieu de délibérer.

Vote du budget primitif 2020 du budget général

### Les recettes de fonctionnement

Cptes	Libellé	BP 2019	CA 2019	BP 2020	% augt BP2019	% augt CA2019
70	Produits de services	186 580,00 €	189 090,66 €	185 460,00 €	-0,60%	-1,92%
73	Impôts et taxes	2 907 345,00 €	2 982 453,50 €	2 978 167,00 €	2,44%	-0,14%
74	Dotations et participations	1 060 706,00 €	1 115 403,68 €	1 111 654,00 €	4,80%	-0,34%
75	Autres produits gestion cours	61 000,00 €	47 597,83 €	51 500,00 €	-15,57%	8,20%
S/TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		4 215 631,00 €	4 334 545,67 €	4 326 781,00 €	2,64%	-0,18%
013	Atténuation de charges	4 200,00 €	35 241,79 €	16 800,00 €	300,00%	-52,33%
S/TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		4 219 831,00 €	4 369 787,46 €	4 343 581,00 €	2,93%	-0,60%
76	Produits financiers		2,42 €			-100,00%
77	Produits exceptionnels	1 650,00 €	655 342,18 €	10 400,00 €	530,30%	-98,41%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		4 221 481,00 €	5 025 132,06 €	4 353 981,00 €	3,14%	-13,36%
002	excédent		13 375,16	197 995,00		1380,32%
TOTAL RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT		4 221 481,00 €	5 038 507,22 €	4 551 976,00 €	7,83%	-9,66%
42	opérations d'ordre	45 000,00	37 341,42	33 231,00	-26,15%	-11,01%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		4 266 481,00 €	5 075 848,64 €	4 585 207,00 €	7,47%	-9,67%

### Les principales recettes

Nouvelle recette ponctuelle : coupe de bois peupleraie de Garonne 55 000 € qui compense la baisse de recette du restaurant scolaire liée au Covid 19



Dans le cadre de la suppression de la taxe habitation, la base TH 2020 sort du dispositif du vote des taux par la collectivité, seules les bases des taxes foncières subsistent. Le Produit attendu taux constant est de 1 820 151€ (+0.30%)

Le FPIC : 62 897 € (+1.63%)

Les augmentations des dotations (DSR et DNP : +9%)

Maintien de la subvention pour les rythmes scolaires (90€/élève)

Modification de l'affectation des résultats : R002 = 197 995 €

### **Les dépenses de fonctionnement**

Cptes	Libellé	BP 2019	CA2019	BP 2020	% augt BP2019	% augt CA 2019
011	Charges à caractère général	915 895,00 €	901 266,78 €	995 275,00 €	8,67%	10,43%
012	Charges de Personnel	1 696 320,00 €	1 651 212,30 €	1 596 000,00 €	-5,91%	-3,34%
65	Autres charges gestion courante	656 200,00 €	562 832,43 €	671 395,00 €	2,32%	19,29%
66	Charges financières	87 052,00 €	82 654,91 €	90 193,00 €	3,61%	9,12%
	<b>Sous Total 1</b>	<b>3 355 467,00 €</b>	<b>3 197 966,42 €</b>	<b>3 352 863,00 €</b>	<b>-0,08%</b>	<b>4,84%</b>
67	Charges exceptionnelles	9 210,00 €	2 250,00 €	40 724,00 €	342,17%	1709,96%
CHAP 014	reversement FNGIRC	241 752,00 €	241 752,00 €	241 752,00 €	0,00%	0,00%
022	dépenses imprévues	20 000,00 €		30 000,00 €	50,00%	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 626 429,00 €</b>	<b>3 441 968,42 €</b>	<b>3 665 339,00 €</b>	<b>1,07%</b>	<b>6,49%</b>
42	opérations d'ordre	102 800,00 €	543 884,55 €	122 038,00 €	18,71%	-77,56%
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT (hors virement)</b>		<b>3 729 229,00 €</b>	<b>3 985 852,97 €</b>	<b>3 787 377,00 €</b>	<b>1,56%</b>	<b>-4,98%</b>
<b>Virement prévisionnel à la Section investissement ou résultat</b>		<b>537 252,00 €</b>	<b>1 097 995,67 €</b>	<b>797 830,00 €</b>	<b>48,50%</b>	<b>-27,34%</b>

### **Les dépenses à caractère général**

Certaines dépenses ont été directement impactées à la baisse par le covid 19, l'achat des repas du restaurant scolaire (: -25% env) comme certaines autres dépenses , encore difficiles à estimer ( eau , énergie, carburant...) du fait de la fermeture de certains services (restaurant scolaire , stades , gymnase , esc ...)

Tandis que d'autres le sont à la hausse : fournitures : gel, masques (mais subvention en partie à 50%)

Toutefois les principaux postes en augmentation sont :

- Renouvellement du contrat assurances dommages aux biens + véhicules + RC au 01/01/2020 : +120%, soit +30 900 €
- Nouvelles dépenses :
  - ✓ Aménagement roselière à Ris pou : +27 340 € mais subvention à 80%
  - ✓ Location d'une balayeuse : + 20 000 €
  - ✓ Cout formation des apprentis
- Prestations de service : Impact en année pleine du contrat de nettoyage de l'école élémentaire + 49%, +21000 € ca 2019 (+47500 non prévu au BP)

### **Les dépenses de personnel diminuent globalement**

<b>date</b>	<b>effectifs</b>	<b>Dont</b>	<b>ETP</b>
<b>31/12/2019</b>	<b>56 agents</b>	<b>16 non titulaires 2 stagiaires 38 titulaires dont 2 en disponibilité</b>	<b>49.81</b>
<b>01/01/2020</b>	<b>54 agents</b>	<b>15 non titulaires 1 stagiaire 38 titulaires dont 2 en disponibilité</b>	<b>47.28</b>

-La rémunération des Titulaires se maintient globalement malgré les mouvements de personnel :

Départ en 2019 de 3 agents, pas tous remplacés à ce jour, départ de 3 agents en 2020, compensés par 3 stagiarisations et le recrutement d'un DST au 01/10/2020 et des régularisations de salaires (en montant).

- La rémunération des Non titulaires baisse significativement : -28% BP 2019, -18% CA2019, liée aux stagiarisations mais surtout, à l'impact en année pleine du passage en prestation du nettoyage de l'école élémentaire.
- Maintien de 2 apprentis
- Renouvellement du contrat d'assurances du personnel au 01/01/2020 : baisse liée à un changement d'option sur les prestations.

### **Les charges de gestion courante +2.32%**

Légère augmentation des indemnités élus suite renouvellement du conseil municipal  
Maintien de l'enveloppe de subventions aux associations : 61 000 € et du Pass' Sport Loisirs Culture

Augmentation de la subvention CCAS, la baisse d'activité liée au Covid 19 engendre une baisse de recettes mais certaines dépenses sont incompressibles (salaires)

### **Les charges financières :**

Intérêts estimés sur les débloquages de l'emprunt contracté en 2018

(Déblocage = 900 000 € à ce jour)

### **Les charges exceptionnelles**

- ✓ Indemnisation des commerçants suite aux travaux d'aménagements urbains : 10 000 €

✓ Versement subvention pour équilibrer budget annexe ZAC : 30124 €

Dépenses imprévues : +10 000 €

Ce qui permet de dégager un virement prévisionnel à la section d'investissement de 797 830 €

#### Les recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions 2020	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	771 618,00	112 504,00	884 122,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 450 000,00	69 563,19	1 519 563,19
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 221 618,00</b>	<b>162 067,19</b>	<b>2 403 685,19</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	469 000,00	469 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	900 000,67	900 000,67
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>1 369 000,67</b>	<b>1 369 000,67</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 221 618,00</b>	<b>1 531 067,86</b>	<b>3 772 685,86</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)		797 830,00	797 830,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)		122 038,00	122 038,00
041	Opérations patrimoniales (4)		70 000,00	70 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>989 868,00</b>	<b>989 868,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 221 618,00</b>	<b>2 520 935,86</b>	<b>4 762 553,86</b>

#### Les principales recettes :

Le virement attendu de la section de fonctionnement (voir par ailleurs ci-dessus),

Le résultat affecté de 2019 : 900 000 €

L'emprunt contracté fin 2018 : 1 450 000 (en report)

Les subventions (seules celles notifiées sont inscrites) pour 884 122 € (reports inclus)

FCTVA : 429000 €

Taxes d'urbanisme estimées à 40 000 €

Les amortissements, provisions et autres opérations d'ordre : 192 038 €

L'équilibre de la section d'investissement du budget 2020 nécessite le recours à un emprunt d'équilibre de 69 563€.

## Les dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions 2020	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	100,00	1 000,00	1 100,00
21	Immobilisations corporelles	15 359,49	264 624,00	279 983,49
23	Immobilisations en cours	1 775 399,96	1 324 035,00	3 119 434,96
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 790 859,45</b>	<b>1 589 659,00</b>	<b>3 400 518,45</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	432 500,00	432 500,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 790 859,45</b>	<b>2 052 159,00</b>	<b>3 863 018,45</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)		33 231,00	33 231,00
041	Opérations patrimoniales (4)		70 000,00	70 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>103 231,00</b>	<b>103 231,00</b>
TOTAL		1 790 859,45	2 155 390,00	3 966 249,45
D001	résultat N-1			796 304,41
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 790 859,45</b>	<b>2 155 390,00</b>	<b>4 762 553,86</b>

### Les principales dépenses :

- Le solde d'exécution budgétaire de 2019 : 796 304. €
- Le remboursement du capital de la dette : 431 000 €
- Les achats immobiliers : Bâtiment « Véolia » –rue de Lumel
- Achat de matériel et équipement divers :
  - A l'étude achat d'une balayeuse de voirie
  - 1 véhicule pour les services techniques
  - Du matériel informatique : pour la formation à distance, le télétravail et les élus.
  - Du mobilier : chaises salle du conseil municipal, tables et chaises pour l'espace socioculturel.
- Les travaux ou études :
  - ✓ Opérations en cours qui se terminent :
    - Réhabilitation de la halle
    - Aménagements urbains TC2
    - Construction complexe sportif TR 1(2 terrains)
    - Etude schéma pluvial
  - ✓ Etudes ou opération nouvelle
    - Cimetière : étude cadastrale
    - Projet Vivez Garonne en partenariat avec Verdun, chef de file
  - ✓ Opérations qui se poursuivent :
    - Aménagements urbains TC3 route de Toulouse
    - Complexe sportif TR2 (vestiaires)
    - Complexe sportif : études pour la TR3 (2 terrains supplémentaires)
    - ADAP bâtiments et voirie ...

### Le PPI a été présenté lors du DOB

Il est proposé à l'assemblée délibérante, d'approuver le budget primitif du budget principal 2020 (voir tableau présenté ci-dessous).

- 1 tableau vue ensemble sections
- 1 tableau section Fonctionnement par chapitre
- 1 tableau section d'investissement par chapitre
- 1 tableau équilibre financier dépenses
- 1 tableau équilibre financier recettes
- 1 tableau par fonction
- 1 tableau de la dette

M Patrick MARTY intervient et indique que n'apparaissent pas certaines dépenses programmées :

Concernant les compléments nécessaires au programme du complexe sportif :

Création du parking coté stade : 70000€

Création du parking coté château : 20000€

Eclairage public coté château : 27000€

Eclairage public coté boulodrome : 25000€

Filets de protection supplémentaire rue du Pézoulat : 10000€

Après vous avoir alerté sur la conjoncture et son évolution certainement négative et étant donné les circonstances (un budget voté fin juillet), nous vous donnons quitus pour la mise en œuvre de ce budget pour lequel nous voterons l'adoption !

M Geoffrey SAPIN intervient pour préciser que, comme il l'avait annoncé, il se prononce défavorablement sur ce budget. Sa position est que le recours à l'emprunt de manière systématique est une erreur.

Il ajoute avoir plusieurs interrogations concernant la provision supplémentaire allouée au budget de fonctionnement et M Barron a annoncé une augmentation afin de provisionner des moyens sur l'achat de fournitures sanitaires. Il trouve que cela va dans le bon sens, car l'évolution de la crise sanitaire n'est pas encore connue, bien que notre région soit épargnée pour le moment, mais cela ne signifie pas que cela sera encore le cas si une seconde vague devait avoir lieu. La mise en place dans la commune d'un stock stratégique de fournitures sanitaires permet de prévoir le risque et de protéger les habitants de la commune dans cette situation inédite.

Il s'adresse à M le Maire et se dit étonné de ne pas voir dans ce budget la mise en place de moyens afin d'aider les petites entreprises Grisollaises dans cette crise, il est aussi de la responsabilité de la mairie de les protéger. Une dizaine de petites entreprises Grisollaises, connues, ont beaucoup de difficultés liées à cette crise, et les moyens mis en œuvre aujourd'hui ne répondent pas à toutes les difficultés.

M Patrick MARTY intervient et indique que l'aide aux entreprises est du ressort de la Région et de la Communauté de Communes, abondés par l'Etat.

Les administrés payent déjà pour ces aides.

M Geoffrey SAPIN s'adresse à Monsieur Patrick MARTY en réponse à son interpellation en ajoutant que l'ensemble des dispositifs, aujourd'hui, ne répond pas aux besoins et aux attentes de la totalité des entreprises et qu'il est de la responsabilité de la mairie de répondre à cela. Monsieur Geoffrey SAPIN pense en particulier aux plus petites entreprises qui demeurent en difficulté.

M Philippe Sabatier précise que les chambres consulaires ont fait leur travail envers les T.P.E et les P.M.E en leur indiquant toutes les démarches à effectuer.

M Geoffrey Sapin ajoute que les entreprises qui ne réalisent pas un chiffre d'affaire de moins de 35 000 euros et avec juste une année de création, ne sont pas concernées par l'ensemble des dispositifs d'aide.

M le Maire répond à ces interventions en confirmant que les cas concernés seront recensés et que, le cas échéant, ces entreprises seront aidées.

La délibération suivante a été approuvée par 25 voix pour ,1 contre (Geoffrey.SAPIN) et 1 abstention ( Audrey.UCAY)

### **Délibération n°2020-07-89 : Budget Primitif 2020 - Budget général de la Commune**

Monsieur le Maire donne la parole à M. M.Barron, Vice-président de la commission des Finances pour la présentation du budget primitif 2020.

M. Barron donne lecture des différentes propositions inscrites en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour ,1 contre (G.SAPIN) et 1 abstention ( A.UCAY) approuve le Budget Primitif 2020 de la commune dont il vient de lui être donné lecture :

#### **Commune - budget principal**

##### Section de fonctionnement :

Recettes : 4 585 207 €  
Dépenses : 4 585 207 €

##### Section d'investissement

4 762 553.86 €  
4 762 553.86 €

### **8) Modification et vote d'autorisation de programmes - Budget principal 2020** (Rapporteur M. le Maire)

N° AP/CP	Intitulé de l'opération	Autorisation de programme révisée et/ou créée (2019)	Réalisé cumulé au 31 décembre 2019	Autorisation de programme révisée et/ou créée (BP 2020)	Crédits de paiement 2020	Exercices suivants
01-170504	Aménagements urbains	3 675 406 €	2 466 232 €	3 675 406 €	0 €	1 209 174 €
8-170504/ 441702	Aménagement Route d'Agen /TC 2	1 461 227 €	1 398 652 €	1 495 652 €	97 000 €	0 €
9-170504/ 441703	Aménagement route de Toulouse/TC 3	1 105 000 €	92 735 €	1 105 000 €	881 966 €	130 288 €
02-190701	Aménagement Bras mort de Mauvers	114 797 €	114 797 €	138 297 €	0 €	23 500 €
04-531601	ADAP accessibilité	194 685 €	55 789 €	194 685 €	40 400 €	98 456 €
6-231602	Construction Complexe sportif	2 071 760 €	696 506 €	2 071 760 €	975 000 €	400 254 €
05-271603	Réhabilitation de la Halle	649 000 €	398 692 €	791 592 €	392 900 €	0 €
7-421604	Aménagement rue des moulins	660 000 €	0,00 €	660 000 €	0 €	660 000 €
8-212001	Vivez Garonne			204 418 €	67 600 €	136 818 €

Il sera proposé à l'assemblée délibérante d'approuver les autorisations de programmes et les crédits de paiement tels que définis dans le tableau ci-dessus.

M le Maire intervient et indique qu'il rencontre différents problèmes sur les travaux en cours : Route d'Agen (en attente du retour de l'architecte), Halle, Terrains de foot qui ne peuvent être arrosés faute d'eau dans le puit.  
 M Patrick MARTY lui répond et indique que l'ancienne municipalité a rencontré des problèmes avec les entreprises.  
 M le Maire évoque le projet « Vivez Garonne » et propose que Mme Ludivine LACROIX vienne le présenter lors d'un prochain Conseil municipal afin que les élus puissent se prononcer en connaissance de cause.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

### **Délibération n°2020-07-90: modifications d'Autorisations de Programme (AP) et de Crédits de paiement (CP)**

Monsieur le Maire rappelle le principe des autorisations de programme et crédits de paiement.

Par délibérations n° 2016-04-4523, 2016-04-524, 2016-04-526 du 15 avril 2016, n° 2017-07-781 du 22 juillet 2016 et par délibérations n°2017-04-885 et 2017-04-886 du 24 avril 2017, et 2017-11-965 du 24 novembre 2017, et délibérations n°2018-04-1021 du 12/04/2018, n° 2018-12-1135 du 18/12/2018, et n° 2019-04-1195 du 12 avril 2019, le conseil municipal a voté le montant des autorisations de programme (AP) et -dessous.

Considérant, que les montants de ces autorisations de programme doivent être réactualisés, pour tenir compte du recalage de l'échéancier sur les exercices 2019 à 2021, et des dépenses à réaliser pour l'exercice 2020,

Il propose la modification des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement selon le tableau ci-dessous :

N° AP/CP	Intitulé de l'opération	Autorisation de programme révisée et/ou créée (2019)	Réalisé cumulé au 31 décembre 2019	Autorisation de programme révisée et/ou créée (BP 2020)	Crédits de paiement 2020	Exercices suivants
01-170504	Aménagements urbains	3 675 406 €	2 466 232 €	3 675 406 €	0 €	1 209 174 €
8-170504/ 441702	Aménagement Route d'Agen /TC2	1 461 227 €	1 398 652 €	1 495 652 €	97 000 €	0 €
9-170504/ 441703	Aménagement route de Toulouse/TC3	1 105 000 €	92 735 €	1 105 000 €	881 966 €	130 288 €
02-190701	Aménagement Bras mort de Mauvers	114 797 €	114 797 €	138 297 €	0 €	23 500 €
04-531601	ADAP accessibilité	194 685 €	55 789 €	194 685 €	40 400 €	98 456 €
6-231602	Construction Complexe sportif	2 071 760 €	696 506 €	2 071 760 €	975 000 €	400 254 €
05-271603	Réhabilitation de la Halle	649 000 €	398 692 €	791 592 €	392 900 €	0 €
7-421604	Aménagement rue des moulins	660 000 €	0,00 €	660 000 €	0 €	660 000 €
8-212001	Vivez Garonne			204 418 €	67 600 €	136 818 €

Les dépenses ( articles 2031 ,2033, 2118, 2128, 2312,2313, 2315 , 21534 ,21538) sont financées par le FCTVA (10222), les subventions (1341,1342, 1321, 1322, 1323,1328,13251 ) l'autofinancement et l'emprunt (1641),

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles 5 et 27 de l'ordonnance 2005-1027 du 26 août 2005,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu les délibérations 2016-04-4523, 2016-04-524,2016-04-526 ,2017-07-781,2017-04-885, 2017-04-886, 2017-11-965 du 12/04/2018, n° 2018-12-1135 du 1812/2018, 2019-04-1195 du 12 avril 2019, approuvant la modification ou création des autorisations de programme,

Vu la délibération 2020-07-89 approuvant le budget primitif pour 2020,

après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de modifier les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets selon les tableaux ci-dessus.

-arrêter le montant des CP des AP des années 2020 et suivantes conformément aux montants figurant dans le tableau ci-dessus.

---

**9) Subvention de fonctionnement au budget C.C.A.S (Rapporteur M. le Maire)**

---

Montant de la subvention	2017	2018	2019	2020
Prévue	377 520 €	370 500€	370 500€	375 000 €
Versée	345 500 €	333 000 €	310 000 €	

Il sera proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le montant de la subvention à verser au C.C.A.S pour 2020

Monsieur Patrick MARTY indique que la subvention est toujours débloquée en fonction des besoins et n'est jamais totalement utilisée.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Délibération n°2020-07-91 : Subvention de fonctionnement au C.C.A.S**

Sur proposition de M. Le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de voter une subvention pour le fonctionnement du C.C.A.S. d'un montant de 375 000 € pour l'exercice 2020.
- Dit que les crédits afférents à cette dépense sont inscrits au budget primitif de la commune.

---

**10) Constitution d'une provision pour dépréciation (Rapporteur M. le Maire)**

---

Le provisionnement constitue l'une des applications du régime de prudence contenu dans l'instruction budgétaire et comptable applicable aux Communes. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation, un risque ou l'étalement d'une charge.



L'assemblée a opté pour le régime des provisions budgétaires par délibération n°2778 du 4 avril 2006. (Dépense en fonctionnement et recette en investissement)

En application de l'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision doivent être fixées par délibération.

Cette provision est destinée à couvrir le risque financier, estimé par la commune à 10 038 €, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public,

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver la constitution de cette provision de 10 038€.

M le Maire indique qu'il a rencontré le Trésorier qui lui a communiqué ce montant, constitué de bon nombre de petites sommes, qui doivent être vérifiées par les services comptables de la Commune.

M Geoffrey SAPIN interpelle la majorité municipale, afin de connaître si dans ces provisions, il y a beaucoup de créances de demi-pension dues à la restauration scolaire. Monsieur SAPIN souhaite également réaffirmer le rôle du CCAS d'accompagner au mieux les familles afin d'éviter des situations difficiles et sans solutions.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

#### **Délibération n° 2020-07-92 : constitution d'une provision pour dépréciation**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 prévoyant qu'une provision ne peut être effective qu'après autorisation du mandatement par l'assemblée délibérante,

Vu délibération n°2778 du 4 avril 2006 par laquelle la commune a opté pour le régime des provisions budgétaires,

Vu la délibération n° 2020-07-89 du 28 juillet 2020 adoptant le budget primitif de la Commune pour 2020,

Considérant la nécessité de constituer une provision de 10 038 € pour couvrir le risque financier, estimé par la commune à 10 038 €, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public,

Sur proposition de M. le maire,

et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la constitution d'une provision pour dépréciation de 10 038 euros,
- autorise le Maire à passer les écritures relatives à cette provision,
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2020,

---

#### **11) Reprise de provisions pour litiges et contentieux (Rapporteur M. le Maire)**

---

Par la délibération 2013 06 206 du 21 juin 2013, la commune a inscrit une provision de 4 500€ pour litige et contentieux, destinée à couvrir le risque financier, estimé par la commune, résultant d'un litige dans le cadre du dossier suivant :

- Entreprise LONGAGNE et SCP GAY SOUSTELLE - nuisances sonores générées par les pompes à chaleur installées en 2010 dans le cadre de la rénovation des locaux de la mairie

Par délibération 2014-06-389, la commune approuvé la réduction de la provision concernant le litige avec l'Entreprise Longagne et SCP Gay Soustelle compte tenu de l'avancement du dossier : de 4 500 à 3 000 €, soit une reprise de 1500 €,  
 Considérant que la provision de 3000 € est devenue sans objet et doit être reprise,  
 Considérant que l'instruction comptable M14 prévoit que la provision ne peut être reprise qu'après autorisation par l'assemblée délibérante.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la reprise totale de cette provision par émission d'un titre en section de fonctionnement au compte 7815 « Reprise sur provisions pour risques et charges ». et d'un mandat au compte 15112 « provisions pour litiges » de 3 000 €.

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

### **Délibération n° 2020-07-93 : Reprise de provision pour litiges et contentieux**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu la délibération n° 2020-07-88 adoptant le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2020,

Vu la délibération 2013-06-206 du 21 juin 2013 par laquelle la commune a inscrit une provision de 4 500 € destinée à couvrir le risque estimé dans le litige l'opposant à l'entreprise Longagne et la SCP Gay Soustelle pour les nuisances sonores générées par les pompes à chaleur installées en 2010 dans le cadre de la rénovation des locaux de la mairie,

Par délibération 2014-06-389, la commune approuvé la réduction de cette provision compte tenu de l'avancement du dossier : de 4 500 à 3 000 €, soit une reprise de 1500 €,

Considérant que la provision de 3 000 € est devenue sans objet et doit être reprise,

Considérant que l'instruction comptable M14 prévoit que la provision ne peut être reprise qu'après autorisation par l'assemblée délibérante,

Sur proposition de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la reprise de la provision pour litiges à hauteur de 3 000 €,
- Dit que les crédits sont prévus sur le budget de l'exercice 2020
- Charge M. le Maire et le receveur municipal de son application.

---

## **12) Vote des budgets primitifs 2020 -Budgets annexes**

*(Rapporteur M. Matthieu Barron)*

---

### **a. Budget annexe « Construction de 12 logements à Luché » s'équilibre en dépenses et en recettes**

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
Recettes :	85 366 €		<b>75 587.47 €</b>
Dépenses :	85 366 €		<b>75 587.47 €</b>

Il sera proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe « Construction de 12 logements à Luché »

### **b. Budget annexe « ZAC Boulbène Ardeilles » s'équilibre en dépenses et en recettes**

Section de fonctionnement :		<u>Section d'investissement :</u>
Recettes :	728 226.50 €	727 825.70 €
Dépenses :	728 226.50 €	727 825.70 €

Il sera proposé à l'assemblée délibérante d'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe « ZAC Boulbène Ardeilles »

La délibération suivante a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Délibération n°2020-07-94: Budget Primitif 2020 des Budgets annexes « Construction de 12 logements à Luché », « ZAC Boulbène-Ardeilles »**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Matthieu BARRON, Vice-président de la commission des Finances pour la présentation du budget primitif 2020 des budgets annexes.

M. BARRON donne lecture des différentes propositions inscrites en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets annexes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le Budget Primitif 2020 des budgets annexes dont il vient de lui être donné lecture :

**1. Budget annexe « Construction de 12 logements à Luché »**

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>
Recettes :	85 366 €	75 587.47 €
Dépenses :	85 366 €	75 587.47 €

**2. Budget annexe « ZAC Boulbène Ardeilles »**

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>
Recettes :	728 226.50 €	727 825.70 €
Dépenses :	728 226.50 €	727 825.70 €

La séance est levée à 22 heures.